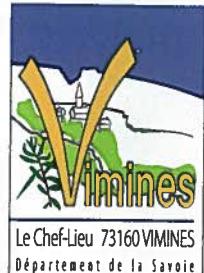


DICRIM

A LIRE ET A CONSERVER



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

Document
d'Information
Communal
sur les Risques
Majeurs

2010





DICRIM 2010 de VIMINES



Risque sismique



Risque transport de matières dangereuses



Risque tempête



Risque mouvements de terrain



Risque inondation

Sommaire

- ▶ Risques majeurs. **Page 2**
- ▶ Le risque sismique. **Page 3**
- ▶ Le risque transport de matières dangereuses. **Page 4**
- ▶ Plan des risques répertoriés et des bâtiments d'accueil. **Pages 5-6**
- ▶ Le risque mouvements de terrain. **Page 7**
- ▶ Le risque tempête. **Page 8**
- ▶ Le risque inondation. **Page 9**
- ▶ Les bons réflexes en cas de catastrophe. **Page 10**

Pour en savoir plus : www.prim.net

La prévention et la sécurité des populations sur le territoire communal est une des responsabilités du maire. De plus, tout citoyen a un droit à l'information sur les risques majeurs (catastrophes naturelles ou technologiques) qui le concernent.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les risques auxquels la commune est exposée et indique les

consignes de sécurité à respecter ainsi que l'organisation des autorités locales pour sauvegarder la population, les biens et l'environnement.

Il sera complété par un affichage communal dans les établissements recevant du public localisés dans les zones à risques.

Risques majeurs

Vimines est concerné par cinq risques principaux :

- 1. le risque sismique.**
- 2. le risque transport de matières dangereuses.**
- 3. le risque mouvements de terrain.**
- 4. le risque tempête.**
- 5. le risque inondation.**

Leur localisation est précisée sur la carte en pages 5-6.

Pour chacun d'eux, des consignes spécifiques et simples sont à adopter par la population.

Alerte et déclenchement du plan communal de sauvegarde

Il est parfois possible d'anticiper, via les bulletins d'alerte de Météo-France ou de la Préfecture, des catastrophes naturelles. Néanmoins, dans la majorité des cas, la commune doit immédiatement faire face et mobiliser ses moyens, voire en réquisitionner.

Si la catastrophe dépasse l'échelle communale, un plan départemental peut être mis en place.

Dans les deux situations, les habitants seront alertés, par tous les moyens (presse, radio, téléphone, mégaphone...) des consignes à adopter.

RISQUE SISMIQUE



Pour information, la commune de Vimines est concernée par le risque sismique zone IB. Le dernier séisme particulièrement ressenti sur le territoire

communal (le 14 décembre 1994) avait son épicentre en Haute-Savoie et une magnitude de 4,5.

Consignes et mesures

1. ➤ Se soustraire au risque
2. ➤ Ecouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
3. ➤ Respecter les consignes données par les autorités
4. ➤ Consignes individuelles de sécurité

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

Rester où l'on est :

- À l'intérieur :
 - Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
 - Ne pas prendre les ascenseurs.
 - Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : **en cas de fuite**, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.



- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ; si possible s'abriter sous un porche.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Ne pas aller chercher les enfants pris en charge par des structures (écoles, centres de loisirs...).
- Ecouter la radio.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (poutre, canalisation...).



Se protéger la tête entre les bras.
Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques.
- Prévenir son assureur.

5. ➤ Mesures prises par la commune

- Application des règles parasismiques.
- Mobilisation de moyens communaux (matériels et humains).
- Accueil des sinistrés dans des locaux chauffables et équipés : salles polyvalentes (Oseraie, Saint-Jean, Presbytère, les 2 colonies : Pierre-Rouge, Alsace-Lorraine).



RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

A Vimines, le transport de matières dangereuses concerne la circulation des camions sur la RD 1006 (ex RN 6), la RD 47 et les voies communales ainsi que, dans une moindre mesure, les canalisations souterraines de gaz au nombre de 4 (cf. localisation sur la carte pages 5 - 6).



En cas d'accident, les dégâts possibles sont :

- Le déversement d'un produit toxique sur la chaussée et ses abords.
- La dispersion dans l'air de produits dangereux avec risque d'intoxication humaine.

Dans ces deux cas, les risques d'incendie et d'explosion existent.

NB : Le gaz naturel dans l'air ambiant ne détonne pas, il est volatile et ne pollue pas. Il lui faut des conditions très particulières pour créer une explosion en sortie de canalisations.

Consignes et mesures

1. ➤ Se soustraire au risque
2. ➤ Ecouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
3. ➤ Respecter les consignes données par les autorités
4. ➤ Consignes individuelles de sécurité

PENDANT

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Ne pas fumer.



En cas de nuage toxique dangereux :

- Se confiner (si possible dans une pièce avec arrivée d'eau sans fenêtre).
- Arrêter les ventilations, la climatisation, le chauffage.
- Obstruer les fentes des portes et fenêtres et les bouches d'aération avec un linge humide.

APRÈS

- Ne sortir à l'extérieur qu'après un message de fin d'alerte diffusé par la commune et la radio.

5. ➤ Mesures prises par la commune

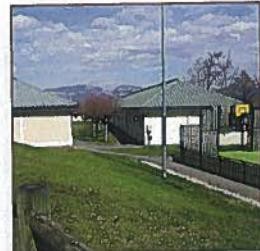
- Mise en place d'un périmètre de sécurité et déviation de la circulation.
- Évacuation des populations si nécessaire.
- Accueil des sinistrés dans des lieux chauffables et équipés (salles polyvalentes ou colonies).

NB : La préfecture déclenchera un plan départemental en cas d'incident sur les canalisations de gaz ou sur la RD 1006 (avec le soutien des communes riveraines).



VIMINES

Plan des risques répertoriés et des bâtiments d'accueil

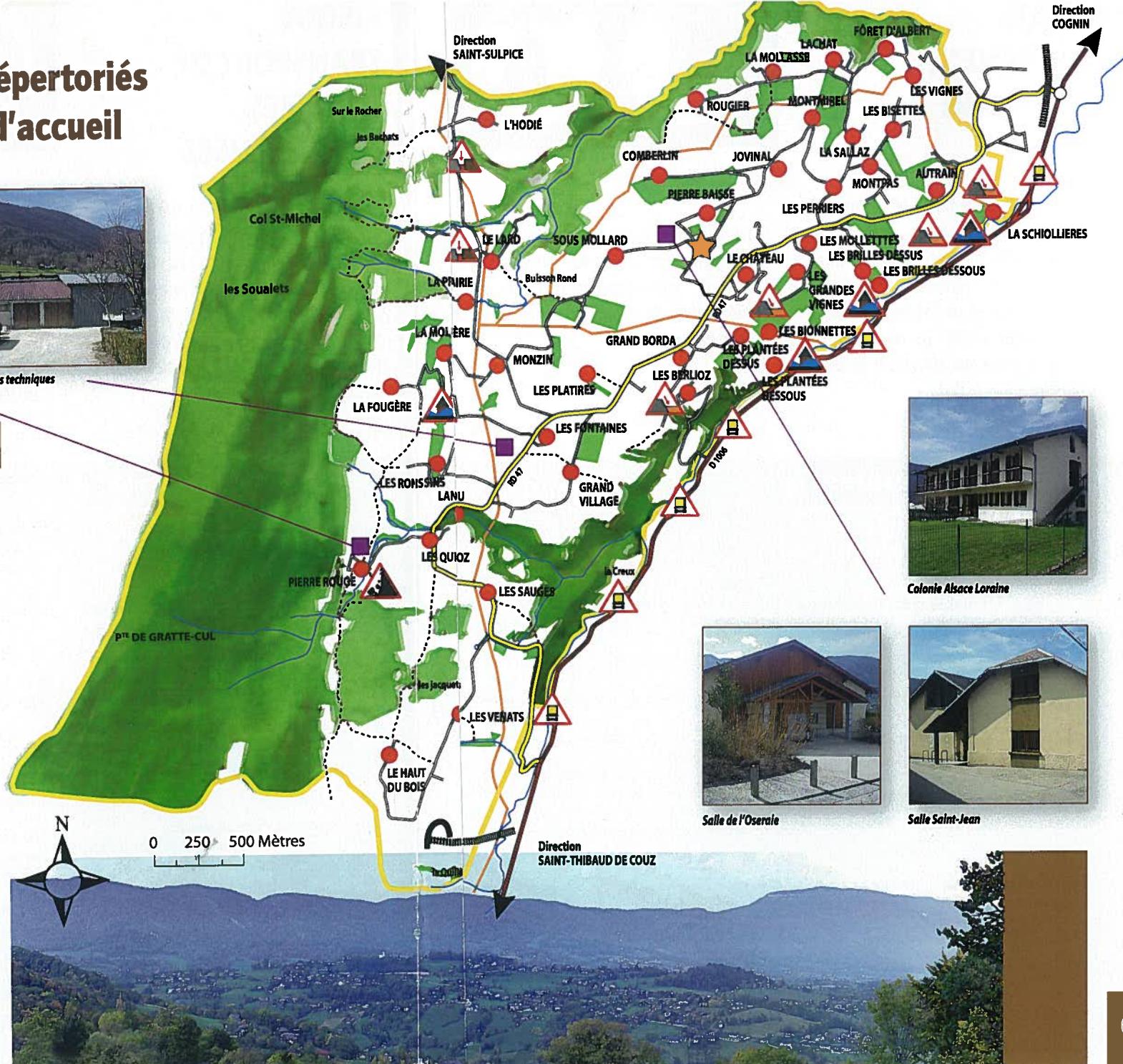


Colonne IGESA (de la Marine)



Services techniques

- ★ Chef-lieu de Vimines
 - Hameau
 - Route départementale
 - Route communale
 - Sentier de randonnée
 - Voie ferrée
 - Transport de gaz naturel
 - Bâtiments d'accueil
- RISQUES RÉPERTORIÉS**
- ▲ Chute de blocs
 - ▲ Effondrement
 - ▲ Glissement de terrain
 - ▲ Inondation
 - ▲ Transport de matière dangereuse



Colonne Alsace Lorraine



Salle de l'Oseraie



Salle Saint-Jean

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Par sa nature géologique, le territoire de Vimines est soumis à des risques d'effondrement de cavités souterraines ou d'érosion de surface, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Ce fut le cas en février 1990 et en décembre 1999 aux hameaux d'Autrain et de la Schiollière.

Les secteurs de l'Hodié, du Lard et de la Fougère sont concernés, quant à eux par des effondrements réguliers d'un profondeur pouvant atteindre deux à trois mètres.

Consignes et mesures

- 1.** ➤ Se soustraire au risque
- 2.** ➤ Ecouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
- 3.** ➤ Respecter les consignes données par les autorités
- 4.** ➤ Signaler les mouvements de terrain observés à la mairie
- 5.** ➤ Consignes individuelles de sécurité

AVANT

- Signaler toute observation pertinente à la mairie dès la découverte des premiers signes.

PENDANT

Lorsque les signes se confirment :

- Fissures sur les bâtiments

- Affaissement du sol
- Infiltration d'eau localisée
- Inclinaison d'arbres
- etc...

Evacuer la zone

APRÈS

- Ne revenir sur les lieux qu'après autorisation des autorités et des spécialistes (architecte, techniciens...).
- Contacter son assureur.

- 6.** ➤ Mesures prises par la commune

- Contacts avec la Préfecture et les services spéciaux R.T.M., le PRGM, etc...
- Mise en place d'un périmètre de sécurité.
- Mise en place de lieux chauffables et équipés avec intendance, si nécessaire, pour les sinistrés (salles polyvalentes ou colonies).



RISQUE TEMPÈTE



La commune de Vimines étant en bordure du massif montagneux de la Chartreuse, elle est exposée à des risques météorologiques accrus par des effets de relief : vents violents, pluies très fortes, à l'occasion du passage de tempêtes.

Tous les deux ou trois ans, plusieurs hameaux sont concernés. Comme toute la France, la commune a été touchée en décembre 1999.

Consignes et mesures

- 1.** ➤ Se soustraire au risque
- 2.** ➤ Ecouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
- 3.** ➤ Respecter les consignes données par les autorités
- 4.** ➤ Consignes individuelles de sécurité

AVANT

- Entretenir les toitures régulièrement.
- Ne pas avoir des tôles et autres objets dangereux non arrimés.
- Tailler régulièrement les arbres proches des habitations.

PENDANT

- Ne pas sortir, afin d'éviter toute exposition inutile ; s'enfermer chez soi, fermer les fenêtres, les volets et les portes.

- Ne pas aller chercher les enfants pris en charge par des structures (écoles, centres de loisirs...).
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz.
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique.
- Ne pas intervenir sur les toitures.

APRÈS

- Se déplacer en prenant garde aux toitures, cheminées, poteaux et arbres endommagés.
- Prévenir son assureur.
- Ne rétablir l'électricité, le gaz et l'eau qu'après avoir contrôlé ou fait contrôler son installation.

5. ➤ Mesures prises par la commune

- Mobilisation des moyens communaux pour les déblaiements des chaussées.
- Établissement, s'il y a lieu, d'un périmètre de sécurité.
- Mise en place de lieux chauffables et équipés avec intendance, si nécessaire, pour les sinistrés (salles polyvalentes ou colonies).



RISQUE INONDATION

La rivière l'Hyères et ses affluents (ruisseaux des Fourches, des Gabets, des Brilles, des Plantées, des Berlioz et des Bionnettes) peuvent déborder ou créer des coulées boueuses, comme cela s'est déjà produit dans le secteur des Bionnettes, d'Autrain, de la Schiollière, en février 1990 et en 2000. Des affaissements de berges sont également à craindre sur la commune en cas de pluies diluviales.



En cas d'accident, les dégâts possibles sont :

- Pollution.
- Dégâts matériels (caves inondées, coupures de courant, destruction de marchandises et de véhicules).

Consignes et mesures

1. ➤ Se soustraire au risque
2. ➤ Ecouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
3. ➤ Respecter les consignes données par les autorités
4. ➤ Consignes individuelles de sécurité

AVANT

En cas d'annonce de crue :

- Mettre hors d'eau un maximum de biens (couper les réseaux, fermer les conduites d'aération, surélever les meubles, mettre au sec les biens (papiers, produits polluants).
- Pour les habitants, se munir de vêtements de rechange, affaires de toilette, médicaments, papiers, argent et fermer les portes à clé avant de partir.

PENDANT

Respecter les consignes, évacuer la zone en montant sur les points hauts les plus proches.

APRÈS

- Ne revenir sur les lieux qu'après l'annonce diffusée par la commune au mégaphone et/ou par la radio.
- Prévenir son assureur.

5. ➤ Mesures prises par la commune

- Mise en relation avec Météo France, la Préfecture et le SIDPC (pour anticiper la montée des eaux).
- Évacuation de la zone à risques.
- Établissement d'un périmètre surveillé.
- Accueil des sinistrés dans des lieux chauffables équipés (salles polyvalentes ou colonies).





Les bons réflexes en cas de catastrophe

- **Prendre un équipement minimum qui sera toujours prêt.**
(radio, portable, lampe de poche, papiers personnels, argent, médicaments en cas de traitement, vêtements de rechange, quelques vivres, eau potable...).
- **Se soustraire au risque.**
- **Donner l'alerte au 18 ou 17, 15 ou 112**
(numéro d'urgence européen).
Sachez que vous pouvez composer le 112 depuis n'importe quel portable à partir du moment où il est allumé.
Pas besoin de connaître le code pin.
- **Écouter la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz.**
- **Respecter les consignes transmises par les autorités.**



PENSER AUSSI À

- **Limiter ses déplacements** au strict nécessaire pour ne pas s'exposer et ne pas contribuer aux encombrements qui retardent les secours.
- **Penser à ouvrir son portail automatique** pour permettre l'accès aux secours.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, pour ne pas les exposer.
Ils sont pris en charge par leurs encadrements.
- **Limiter ses appels aux cas d'urgence** afin de libérer les lignes pour les secours.



POUR TOUTE INFORMATION

Mairie de Vimines • Chef-Lieu - 73160 Vimines

Tél. 04 79 69 07 69 • Fax 04 79 69 40 65 • mairie-vimines@wanadoo.fr